

## TARIFS

### LA GESTION

MANDAT DE GESTION – 8% TTC des sommes encaissées

Interlocuteur unique  
Parcours digitalisé  
Relation exclusive avec les locataires  
Encaissement des loyers et charges  
Révision des loyers  
Régularisation des charges  
Encaissement et restitution du dépôt de garantie  
Virements des loyers mensuellement  
Edition du compte rendu de gestion  
Accompagnement fiscal  
Suivi des travaux

Option Garantie des Loyers Impayés : 2,50% des sommes encaissées

### LA LOCATION

Communication  
Visites et comptes rendu  
Constitution du dossier locataire  
Etude de solvabilité  
Echange avec l'organisme de garantie des loyers impayés  
Etat des lieux, entrée et sortie

	Charge Propriétaire	Charge Locataire
Honoraires de mise en location	75 euros TTC	
Honoraires de visites, dossier locataire, étude de solvabilité, rédaction du bail *	8 euros TTC /m <sup>2</sup>	8 euros TTC /m <sup>2</sup>
Honoraires d'état des lieux	3 euros TTC /m <sup>2</sup>	3 euros TTC /m <sup>2</sup>

\*dans la limite du plafond de la loi ALUR du 24 mars 2014 et suivant le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014